



MRC de
Témiscouata

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ, QUE :

Lors de la séance régulière du Conseil de la MRC de Témiscouata tenue le 9
décembre 2019, le Conseil a adopté le règlement de contrôle intérimaire 01-19
relatif à la transformation agroalimentaire en affectation agricole I sur le territoire de
la ville de Pohénégamook.

Une copie du règlement de contrôle intérimaire 01-19 est disponible pour
consultation au bureau de la MRC de Témiscouata situé au 5, rue Hôtel-de-Ville, à
Témiscouata-sur-le-Lac.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC CE TROISIÈME JOUR DE MARS DE
L'AN DEUX MILLE VINGT


Jacky Duell, Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Règlement de contrôle intérimaire 01-19 de la MRC)

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, résidant à St-Athanasie

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux
endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 9h15 heures de l' AVANT -midi, le 10^e
jour de Mars 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e

jour de Mars de l'an deux mille vingt.

Signé : 

Titre : Directeur général